



Remaufens Infos

NOVEMBRE-DECEMBRE
2023

Nouvelle composition du Conseil Communal

Après 7 ans passés en tant que conseillère communale, nous remercions Madame Marie-Claude Ruffieux, qui a quitté le Conseil au 31 octobre, pour sa participation dans la vie de la commune.

C'est Monsieur Loïc Jacquiard qui la remplace en tant que nouveau conseiller communal en charge des affaires sociales, de la santé, de la culture, des loisirs et sports.

Motivé et dynamique, il a débuté son mandat en novembre 2023.

Départ de la banque Raiffeisen

RAIFFEISEN

La Banque Raiffeisen Moléson a décidé d'investir de manière importante dans la construction d'une nouvelle agence à Châtel-St-Denis, répondant à toute la modernité nécessaire. De cette manière, elle concentre toutes ses compétences sur un nouveau site.

Ainsi, **le Conseil d'administration de la Raiffeisen a décidé de fermer l'agence de Remaufens au 1er mars 2024.** Le bancomat sera également désinstallé à cette occasion.

Recherche d'emploi avant chômage

Le Conseil Communal souhaite sensibiliser la population à l'importance de la recherche d'emploi avant toute inscription au chômage. En effet, **il est impératif d'effectuer deux à trois postulations par semaine, faute de quoi les indemnités journalières sont temporairement suspendues.**

L'obligation d'effectuer des recherches d'emploi avant de s'inscrire auprès d'un office régional de placement ou ORP commence :

- Dès la réception du congé pour les personnes licenciées (au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée) ;
- Trois mois avant la fin des rapports de travail pour les personnes au bénéfice d'un contrat à durée déterminée ;
- Dès la communication des résultats d'examens pour les étudiant.e.s ;
- Dès la 15ème semaine suivant la naissance de l'enfant pour les mères.

Pour plus d'informations, consultez le site du service public de l'emploi : fr.ch/deef/spe



Le Service Social Régional de la Basse-Veveyse est à disposition de la population des communes de la Basse-Veveyse, y compris Remaufens. Il met en oeuvre les dispositions de la Loi sur l'aide sociale du canton de Fribourg (LASoc) qui a pour but de favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dans le besoin.

La loi prévoit trois axes :

- L'aide personnelle : au travers d'une écoute lors d'un entretien, l'assistante sociale transmet l'information selon la situation, conseille la personne dans le besoin et l'oriente si nécessaire auprès des services compétents.
- L'aide matérielle : il s'agit d'une prestation allouée en espèces ou sous la forme d'un contrat d'insertion sociale.
- La prévention : elle comprend toute mesure permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle ou l'aide matérielle.

Le service social est également compétent pour établir des attestations d'indépendance financière demandées par le Service de la Population et des Migrants pour l'octroi ou le renouvellement des permis de séjour, ainsi que lors de demande de naturalisation.

Organisation et fonctionnement

Le Service social de la Basse-Veveyse est composé de deux assistantes sociales et d'une secrétaire comptable, toutes trois à temps partiel.

Les demandes sont examinées en toute confidentialité par les assistantes sociales lors d'entretiens en présentiel dans les bureaux du service.

Lors de demande d'aide financière, un dossier doit être constitué et présenté à la Commission sociale de la Basse-Veveyse qui a autorité pour décider de l'octroi d'une aide matérielle, ainsi que de la suspension ou la réduction de l'aide financière.

La Commission sociale est composée de conseillers et conseillères communales représentant les quatre communes de la Basse-Veveyse. Elle veille au bon fonctionnement du Service social.

Conditions d'octroi d'une aide financière et remboursement

L'aide sociale est qualifiée de l'ultime filet de sécurité du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital tel que prévu par la LASoc (Loi sur l'Aide Sociale) en attendant que la personne retrouve une indépendance financière.

L'aide sociale est subsidiaire à d'autres assurances privées ou publiques. Elle intervient parfois en attendant la détermination d'une assurance, telle que l'assurance invalidité ou l'assurance chômage. Elle est calculée en fonction de la taille du ménage et du nombre de personnes aidées. Elle se réfère à des forfaits qui couvrent l'entretien, le loyer, les frais médicaux, ainsi que certaines prestations circonstancielles. Le montant octroyé diffère donc d'une situation à l'autre.

Sur le canton de Fribourg, l'aide sociale est remboursable dès le moment où la personne ayant perçu une aide financière est revenue à meilleure fortune. Elle constitue donc une dette sociale.

Les entretiens sont sur rendez-vous uniquement.

Contact par téléphone au **021 947 48 88** les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 ainsi que les mardi et mercredi de 13h30 à 16h.

Contact par e-mail à info@ssrbv.ch



Pour l'année 2024, la Commune de Remaufens se munit d'une nouvelle carte de la déchetterie, jaune cette fois-ci. **Nous prions la population de bien vouloir prendre cette carte pour toutes les visites à la déchetterie, ainsi que la présenter clairement sur votre pare-brise** afin de faciliter la tâche du personnel en service. Merci d'avance!



Information sur la qualité de l'eau

Rapport de l'analyse des prélèvements effectués le 18 juillet 2023.

Renseignements complémentaires

Monsieur Grégory DEGLISE Conseiller Communal 079 473 20 52	Monsieur Frédéric MAILLARD Surveillant du réseau d'eau 079 827 81 62
---	---

Traitement :	Ultraviolet
Dureté de l'eau :	17.4 degrés français
Teneur en nitrate :	3 mg/l (valeur de tolérance max. 40)
Bactériologie :	Échantillon conforme aux normes en vigueur
Provenances :	Eau de sources

Relevé du compteur d'eau

Vous prévoyez de **vendre ou d'acheter un bien immobilier** sur le territoire de la commune ? Il est important de contacter notre service technique au **079 827 81 62** afin de **procéder à un relevé du compteur d'eau** au moment du changement de propriétaire.

Comment détenir correctement vos poules

Rappels importants

- Tout poulailler définitif doit être impérativement **mis à l'enquête**.
- Au recensement de printemps, tout habitant.e.s en possession de poules doit **le signifier au préposé, donc à Monsieur Julien Cottet**, Conseiller Communal, au 079 372 40 05.



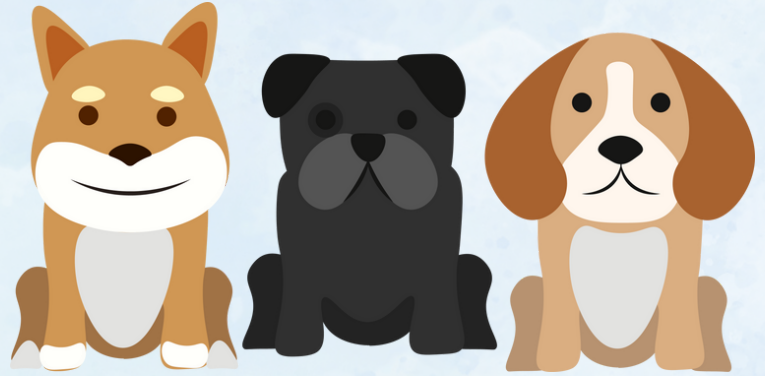
Des brochures sur la détention des poules contenant de multiples conseils sont à votre disposition au bureau communal. Vous y trouverez des informations sur l'enclos approprié, une alimentation adaptée, ou encore leurs autres besoins et les problèmes de santé.

Plus d'information sur ces animaux sont disponibles sur mespoulesjenprendssoin.ch.



Vous souhaitez accueillir un nouvel ami canin dans votre foyer ? Il y a quelques points à se souvenir pour ce changement important :

- Si vous n'avez jamais eu de chien au cours des dix dernières années, il est nécessaire de **participer à un cours théorique** auprès d'un.e éducateur.trice canin.e agré.e par le SAAV. Vous devrez ensuite vous rendre au bureau communal afin **d'obtenir votre identifiant AMICUS**.
- Ensuite, il faudra **l'inscrire dans AMICUS**.
- Il est important d'**éduquer votre nouveau compagnon** ou de l'inscrire à des cours canins.
- Vous aurez désormais 18 mois pour l'éduquer convenablement et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. La liste des éducateurs.trices canin.e.s agré.e.s se trouve sur le site du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, et vous pourrez prendre contact avec celui ou celle de votre choix.
- Si vous et votre chien réussissez l'examen, la procédure s'arrête ici ! Si vous échouez, vous disposez de trois essais avant annonce au SAAV de la part de l'éducateur.trice.



Pour tout plus de renseignements, rendez-vous sur www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens.

Carte journalière dégriffée Commune 2024

Prévoyez vos voyages à l'avance grâce à la **toute nouvelle carte dégriffée Commune!** Cette offre contingentée est disponible auprès de l'administration communale pour les citoyennes et citoyens de Remaufens. La carte est **en prévente dès 6 mois avant le départ**, avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle est **nominative**, et n'est remboursée qu'en cas exceptionnels, moyennant une franchise de 10 francs.

Par exemple, voici les tarifs pour la 2ème classe :

	Niveau de prix si réservation plus de 10 jours avant le voyage	Niveau de prix si réservation moins de 10 jours avant le voyage
Avec demi-tarif	39 francs	59 francs
Sans demi-tarif	52 francs	88 francs



Pour plus d'informations, consultez cartejournaliere-commune.ch.





Nous accueillons Monsieur Jérôme Retornaz en tant que nouveau responsable de la déchetterie. Il est également en charge de l'entretien des places de la commune (jeux, terrain de foot, giratoires, cimetière, etc...) et du déneigement.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter la grande majorité des usagers de la déchetterie, qui viennent avec les déchets déjà triés et qui utilisent correctement les différents conteneurs.

Un petit effort est cependant demandé à celles et ceux qui ne respectent pas totalement les règles, jetant certains déchets là où ils ne conviennent pas, comme dans la benne à papier.

En cas de doutes ou d'autres questions, Jérôme est toujours prêt à vous renseigner.

Pour rappel, les cartons à pizza se jettent dans les sacs à ordures ménagères ; en effet, tout carton ou papier en contact avec de la nourriture n'est pas recyclable.



Service Aide aux proches

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



La Croix-Rouge fribourgeoise offre des prestations pour l'accompagnement à domicile et les repas accompagnés. **Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé.e ? Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?** Le service aide aux proches met à disposition un.e auxiliaire de santé CRS qui accompagne la personne à domicile, offrant une présence rassurante et surtout un accompagnement dans la vie de tous les jours.

Le service Aide aux proches peut aussi vous aider pour les repas, si vous ou votre parent a besoin d'aide ou de compagnie pendant ceux-ci : un.e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne en question à toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire, et simplement passer un moment convivial ensemble.

La Croix-Rouge offre **3 heures gratuites** de ces services pour toute personne souhaitant les essayer. Pour plus d'information, écrivez à aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch ou appelez le **026 347 39 79**.

Bon à savoir : Les tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30

Pro Senectute - Aide à la déclaration d'impôts

PRO
SENECTUTE

Pro Senectute offre de l'**aide aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôt "simple"**, c'est-à-dire sans immobilier secondaire, sans portefeuille de titres et sans frais effectifs. Des bénévoles peuvent se déplacer à votre domicile.

Pour 2024, ce service aura lieu du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024.

La prise de rendez-vous se fera dès le 15 janvier 2024 **par téléphone uniquement, au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg - Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg ; fr.prosenectute.ch



La Commune de Remaufens recherche une personne pour remplacer Monsieur Baptiste Gremaud que la Commune remercie pour sa participation aux activités de cette commission.

Vous êtes motivé.e et intéressé.e à nous rejoindre?

Contactez Monsieur Kevin Genoud au 079 595 41 80 avant le 31 décembre 2023.

La commission de l'énergie est composée de quatre membres. Elle traite des thèmes liés à l'énergie et au respect de l'environnement.



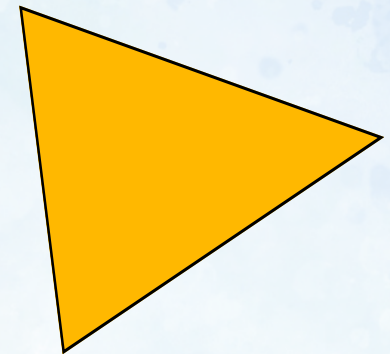
Urgence médicale - Que faire ?

En cas de symptômes récents et supportables, de piqûre ou brûlure légère, de boutons ou rougeurs, de toux, rhume, maux de gorge ou maux de tête légers, **consultez votre pharmacie ou appelez la pharmacie de garde au 0900 146 146.**



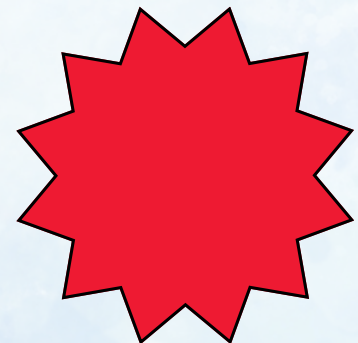
En cas de symptômes persistants, de douleurs aiguës ou chroniques, de coupures et blessures, de fractures ou d'entorses, de boutons ou de rougeurs accompagnés de fièvre, **appelez votre médecin traitant.e, ou la garde médicale au 0800 170 171, ou rendez-vous dans une permanence.**

Pour des enfants de 0 à 16 ans qui montreraient les mêmes symptômes, ou un état général diminué, des vomissements ou de la diarrhée, **appelez votre pédiatre ou la kids-hotline au 0900 268 001.**



En cas de difficulté respiratoire, de douleur à la poitrine, de perte de connaissance, de paralysie ou d'importante perte de sang, **allez aux urgences ou appelez le 144.**

Pour des enfants de 0 à 16 ans qui montreraient les mêmes symptômes, ou des convulsions ou perte de connaissance, une importante perte de sang, des vomissements ou de la diarrhée avec déshydratation, de fièvre (chez un enfant de 0 à 3 mois) ou de fracture, **allez aux urgences pédiatriques (HFR Fribourg - Hôpital cantonal ou HIB Payerne), ou appelez le 144.**



Pour plus d'information, consultez fr.ch/urgence.

Joyeuses fêtes et bonne année!

Bureau communal fermé du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024